

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE  
DE HAUTE-TARENTEISE**



**DATE DE CONVOCATION :**

**Le 10 juin 2016**

**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34**  
**NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 20**  
**NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 14**  
**- AYANT DONNE POUVOIR : 6**

*Le Lundi 20 juin 2016 à 18h00*, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de Tignes, sous la Présidence de Monsieur Jean-Christophe VITALE pour le vote du compte administratif.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Monsieur Jean-Luc CRETIER, (Bourg-Saint-Maurice)  
Messieurs Gilles FLANDIN, Jean-Pierre MOREL (Les Chapelles)  
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)  
Monsieur Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)  
Messieurs Jean-Luc PENNA, Olivier PETIT, Fabien RAISSON (Sééz)  
Mesdames Séverine FONTAINE, Maud VALLA, Messieurs Xavier TISSOT, Jean-Christophe VITALE (Tignes)  
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Monsieur Patrick MARTIN, (Val d'Isère)  
Monsieur Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mesdames Marie-Agnès ARPIN (pouvoir à Jean-Luc PENNA), Clémence BERGER-SABBATEL (pouvoir à Gilles FLANDIN)  
Messieurs Michel GIRAUDY (pouvoir à Simone PERGET), Georges TRESALLET (pouvoir à Jacqueline POLETTI), Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Gérard MATTIS (pouvoir à Emmanuelle VAUDEY), Alain EMPRIN (pouvoir à Gaston PASCAL-MOUSSELARD)

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Monsieur Olivier PETIT

**N°2016-41 COMPTES ADMINISTRATIFS 2015  
 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**

Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELDARD, Président, indique que les règles applicables en matière de vote des comptes administratifs des établissements publics de coopération intercommunale sont les mêmes que celles applicables aux communes (notamment les articles L. 1612-12, L. 2121-31, D. 2342-11, D. 2343-3 et D. 2343-5, du CGCT).

Il rappelle que le Président en exercice ne peut pas présider la séance de vote des comptes administratifs. Il peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote (article L. 2121-14 du CGCT). Monsieur Gaston PASCAL MOUSSELDARD propose que l'assemblée désigne le Président de cette séance.

Monsieur Jean-Christophe VITALE, est élu Président de la séance.

Monsieur Jean-Christophe VITALE indique que les comptes administratifs 2015 du budget principal et de ses trois budgets annexes : abattoir, maison funéraire et transports, se résument par section comme suit :

	Budget Principal	Maison funéraire	Abattoir	Transports	TOTAL BUDGETS
--	------------------	------------------	----------	------------	---------------

**Fonctionnement**

Recettes	15 374 292.95 €	13 669.73 €	57 902.90 €	1 585 583.85 €	17 031 449.43 €
Dépenses	15 068 069.16 €	11 713.26 €	57 902.90 €	1 698 764.64 €	16 836 449.96 €
Reports +/- 2014	4 848 301.11 €			260 513.08 €	5 108 814.19 €

**Investissement**

Recettes	1 291 764.40 €	11 659.00 €	58 105.40 €		1 361 528.80 €
Dépenses	1 595 362.17 €	3 214.97 €	39 748.12 €		1 638 325.26 €
Reports +/- 2014	465 674.80 €	- 12 383.30 €	24 565.68 €		477 857.18 €

Dès lors, le résultat consolidé pour l'exercice 2015, s'élève, tous budgets et toutes sections confondus, à 5 504 874,38 €.

Par ailleurs, il convient également de se prononcer sur la sincérité des restes à réaliser :

Dépenses	137 008.41 €		46 240.80 €		183 249.21 €
Recettes	119 000.00 €				119 000.00 €

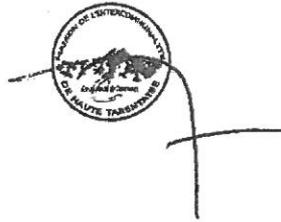
Ainsi, compte-tenu de ce qui a été précédemment exposé, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les comptes administratifs 2015 du budget principal et des trois budgets annexes abattoir, maison funéraire et transports et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de:

- **APPROUVER** les comptes administratifs 2015 pour le budget principal et les budgets annexes.
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser pour le budget principal et les budgets annexes.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**



The image shows a circular official seal of the Haute-Tarantaise Communauté. The seal contains the text "COMMUNITE DE L'INTERCOMMUNALITE" at the top, "Haute-Tarantaise" in the center, and "DE HAUTE-TARANTASE" at the bottom. A handwritten signature in black ink is written over the seal and extends to the right.